

# La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2016

Alexis Labrosse

Direction de l'information sur le travail

Mars 2019

*Travail, Emploi  
et Solidarité sociale*

**Québec** 

# La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2016


Les résultats de l'année

Par Alexis Labrosse

Direction de l'information sur le travail

---

*Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale assure un suivi systématique des clauses salariales qui paraissent dans les conventions collectives des unités de négociation dont la taille minimale est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans celui des cols bleus<sup>1</sup>. Le taux de croissance des salaires est mesuré pour l'emploi modal lié à chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on observe la plus forte proportion de l'effectif visé. Quand plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite sont associés à l'emploi modal, c'est le taux de salaire maximal qui sert à faire le calcul des indicateurs. Les méthodes de calcul et les concepts utilisés sont décrits dans les notes techniques exposées à la dernière section du présent document.*



---

1. Depuis 2013, le nombre minimal de cols bleus échantillonnés dans le secteur manufacturier a été réduit à 75. Pour plus de détails, se référer à la section « Notes techniques », à la page 20.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Les résultats de l'année .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>La croissance salariale selon les conventions collectives renouvelées en 2016 .....</b>	<b>2</b>
	La durée d'application des clauses salariales .....	2
	La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés .....	2
	La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire .....	4
<b>3.</b>	<b>L'évolution des taux de salaire négociés .....</b>	<b>5</b>
	Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique .....	6
<b>4.</b>	<b>La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur en 2016 et au-delà .....</b>	<b>8</b>
	La ventilation de la croissance annuelle de la rémunération.....	8
	La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'activité économique .....	10
	La croissance annuelle de la rémunération selon les secteurs privé et public.....	11
	<b>Conclusion.....</b>	<b>13</b>
	<b>ANNEXE.....</b>	<b>14</b>
	<b>NOTES TECHNIQUES .....</b>	<b>20</b>

## Liste des tableaux<sup>2</sup>

Tableau 1. Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec en 2016 .....	1
Tableau 2. Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale (renouvellements effectués en 2016) .....	2
Tableau 3. Ventilation du taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective (renouvellements effectués en 2016) selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de production et la taille de l'unité de négociation .....	3
Tableau 4. Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé en cours de convention collective (renouvellements effectués en 2016) .....	5
Tableau 5. Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2016 .....	7
Tableau 6. Variation annuelle (%) du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (ensemble des conventions collectives en vigueur) selon le type de salariés, 2011-2018 .....	9
Tableau 7. Taux d'augmentation annuelle (%) du salaire horaire selon le secteur d'activité économique (ensemble des conventions collectives en vigueur en décembre de chaque année), 2011-2018 .....	10
Tableau 8. Principales conventions collectives ajoutées au fichier utilisé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2016 .....	14
Tableau 9. Taux de croissance annuel moyen (%) du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2011-2016 .....	15
Tableau 10. Nombre de conventions collectives selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2011-2016 .....	15
Tableau 11. Nombre de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2011-2016 .....	16
Tableau 12. Taux de croissance annuel moyen (%) du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et l'année de renouvellement, 2011-2016 .....	17
<b>Tableau 13. Taux de croissance annuel moyen (%) du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec), 2011-2018 .....</b>	<b>18</b>

---

2. Les données de tous les tableaux et graphiques présentés dans ce document proviennent de la base de données ICTSN du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Elles sont provisoires pour l'année 2016 et au-delà.

## Liste des graphiques

Graphique 1. Croissance annuelle du taux de salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur et l'année de renouvellement, 2011-2016.....	6
Graphique 2. Évolution annuelle (%) du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2011-2018 .....	12

## 1. Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives de compétence provinciale, déposées au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ainsi que dans certaines conventions de compétence fédérale visant des salariés du Québec font l'objet de la présente étude.

En 2016, les clauses salariales de 238 conventions collectives ont été ajoutées à la base de données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, soit celles de 14 conventions initiales<sup>3</sup> et de 224 conventions collectives renouvelées au cours de cette même année. La liste des conventions collectives touchant plus de 500 salariés et dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2016 est présentée au tableau 8 de l'annexe.

Les données analysées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant les renouvellements de conventions collectives effectués en 2016 montrent une hausse annuelle moyenne de 1,7 % des taux de salaire durant l'application des clauses salariales (tableau 1). Un total de 224 conventions touchant 541 300 salariés (tableau 2) étaient visées par ces renouvellements. Par ailleurs, comme le montre le tableau 3, la grande majorité des salariés visés par un renouvellement en 2016 (503 552, soit 93,0 %) se trouvaient dans le secteur public. Pour les conventions collectives renouvelées dans ce secteur, la hausse annuelle moyenne des taux de salaire est de 1,7 %, alors que pour celles renouvelées dans le secteur privé, la hausse annuelle moyenne est de 2,0 %.

**Tableau 1. Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec en 2016**

Salariés visés	Croissance annuelle moyenne selon les règlements ayant eu lieu au cours de l'année (%)	Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur (%)
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>
Salariés du secteur privé	2,0	2,2
Salariés du secteur public	1,7	0,8

Selon l'ensemble des 1 144 conventions collectives comportant des clauses salariales en vigueur à la fin de 2016 et comprises dans la base de données du Ministère, les quelque 1 022 200 travailleurs visés ont obtenu une hausse salariale de 1,4 % en 2016, alors qu'ils avaient bénéficié d'une hausse de 2,2 % en 2015. Toujours selon l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2016, les salariés du secteur privé ont obtenu une hausse salariale de 2,2 % et ceux du secteur public, une hausse de 0,8 %.

3. Il est impossible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions collectives initiales, car le taux de croissance pour la première année est inconnu.

## 2. La croissance salariale selon les conventions collectives renouvelées en 2016

Dans la présente section, la croissance salariale qu'ont permis d'observer les conventions renouvelées en 2016 est analysée au moyen d'un indicateur servant à mesurer la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de celles-ci.

### La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 2, qui concernent les renouvellements effectués en 2016, montrent que la durée moyenne des clauses salariales est de 60 mois, soit de six mois de plus que la durée moyenne observée pour 2015. De fait, plus des trois quarts (78,1 %) des conventions collectives renouvelées en 2016 comportaient des clauses salariales d'une durée de plus de 36 mois, alors que c'était le cas pour un peu moins des trois quarts (73,9 %) en 2015.

**Tableau 2. Croissance du taux de salaire versé en cours de convention collective selon la durée de la clause salariale (renouvellements effectués en 2016)**

Durée des clauses salariales	Taux de croissance annuel moyen (%)	Durée moyenne des clauses salariales (en mois)	Nombre de conventions collectives renouvelées	Nombre de salariés visés
<b>Ensemble (toute durée)</b>	<b>1,7</b>	<b>60</b>	<b>224</b>	<b>541 300</b>
12 mois ou moins	1,7	12	2	261
24 mois	2,5	24	2	235
De 25 à 35 mois	2,3	32	3	478
36 mois	1,9	36	42	7 647
Plus de 36 mois	1,7	60	175	532 679

Notons que les 175 conventions collectives renouvelées s'échelonnant sur plus de 36 mois présentaient des clauses salariales d'une durée moyenne de cinq ans (60 mois). Ces conventions collectives comportant des clauses salariales de longue durée visaient 532 679 salariés, soit la presque totalité (98,4 %) des salariés concernés par un renouvellement en 2016.

### La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 3 présente la croissance nominale des salaires qu'ont permis d'observer les conventions collectives renouvelées en 2016 selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de production (secteur privé) et la taille de l'unité de négociation (secteur privé). On note, en premier lieu, qu'une grande majorité (401 786, soit 74,2 %) des salariés concernés par les renouvellements en 2016 étaient des cols blancs. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 1,7 % par année de leur taux de salaire, tandis que les salariés cols bleus ont obtenu une augmentation moyenne de 1,8 %.

**Tableau 3. Ventilation du taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective (renouvellements effectués en 2016) selon la catégorie de salariés, le secteur d'origine, le type de production et la taille de l'unité de négociation**

Groupe visé	Nombre de conventions	Nombre de salariés	Croissance du taux de salaire nominal (%)
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>224</b>	<b>541 300</b>	<b>1,7</b>
Salariés cols bleus	176	139 514	1,8
Salariés cols blancs	48	401 786	1,7
Salariés bénéficiant d'une indexation au coût de la vie	20	15 385	2,0
Salariés ne bénéficiant pas d'une indexation au coût de la vie	204	525 915	1,7
<b>Salariés de l'ensemble du secteur privé</b>	<b>172</b>	<b>37 748</b>	<b>2,0</b>
Salariés du secteur privé de la production de biens	102	24 699	1,8
Salariés du secteur privé de la production de services	70	13 049	2,3
Salariés d'une petite unité de négociation privée (moins de 200 salariés)	125	15 384	2,0
Salariés d'une moyenne unité de négociation privée (de 200 à 499 salariés)	38	11 371	2,3
Salariés d'une grande unité de négociation privée (500 salariés et plus)	9	10 993	1,5
<b>Salariés de l'ensemble du secteur public</b>	<b>52</b>	<b>503 552</b>	<b>1,7</b>
Salariés du secteur public municipal	21	15 247	2,1
Salariés du secteur public provincial	31	488 305	1,7
Salariés du secteur public fédéral	— <sup>4</sup>	—	—

Les salariés du secteur public qui ont renouvelé leur convention collective en 2016 ont également obtenu une hausse annuelle moyenne de 1,7 % de leur salaire. Seulement près du quart des conventions collectives (52 sur 224) signées dans le secteur public ont ainsi fait l'objet d'un renouvellement, mais plus de 503 500 salariés étaient visés (93,0 % de l'ensemble).

Par ailleurs, 31 des 52 conventions renouvelées dans le secteur public recensées couvraient des salariés du secteur public provincial. Ce dernier regroupe notamment le sous-secteur de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux.

4. L'absence de données signifie qu'aucune convention collective n'a été échantillonnée dans la base de données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale au cours de l'année concernée.



En ce qui a trait au premier sous-secteur, 18 renouvellements visant quelque 196 000 salariés ont été intégrés à la base de données du Ministère en 2016. Parmi ces renouvellements, 15 concernaient des unités de négociation rattachées aux comités patronaux de négociation des commissions scolaires et des collèges. Ils visaient plus de 195 000 salariés. Les autres renouvellements observés relativement à ce sous-secteur concernaient notamment les employés de soutien de l'Université McGill (339 salariés) et de l'École nationale de police du Québec (172 salariés).

Dans le sous-secteur de la santé et des services sociaux, 8 renouvellements visant près de 252 000 salariés ont été effectués en 2016. Ils concernaient les unités de négociation se rattachant au comité patronal de négociation de ce sous-secteur.

Pour ce qui est des entreprises publiques québécoises, un seul renouvellement a été noté en 2016, soit celui de quelque 70 salariés du service des ressources humaines d'Hydro-Québec. Par ailleurs, en ce qui concerne l'administration publique locale (secteur municipal), 21 renouvellements de conventions collectives ont été répertoriés, notamment ceux des conventions collectives de la Ville de Montréal (2 unités, 10 939 salariés), de la Ville de Sherbrooke (2 unités, 936 salariés) et de la Ville de Saguenay (2 unités, 818 salariés). Ces 21 renouvellements ont entraîné des hausses annuelles moyennes de salaire de 2,1 %.

En ce qui a trait au secteur privé, les conventions collectives qui y ont été renouvelées en 2016 prévoient des hausses annuelles moyennes de 1,8 % dans le secteur de la production de biens et de 2,3 % dans celui de la production de services. Toujours dans le secteur privé, les salariés faisant partie de petites unités de négociation (qui comptent moins de 200 salariés) ont obtenu une hausse moyenne de 2,0 % en 2016, alors que ceux appartenant à des unités de négociation de taille moyenne (qui comptent de 200 à 499 salariés) et à celles de grande taille (qui comptent 500 salariés et plus) ont bénéficié de hausses respectives de 2,3 % et de 1,5 %.

Enfin, parmi les 224 conventions collectives renouvelées, 20 d'entre elles, couvrant quelque 15 400 salariés, comportaient des clauses d'indexation au coût de la vie. Les salariés qui disposaient ainsi d'une clause de protection contre la hausse des prix ont obtenu une hausse moyenne de leur taux de salaire de 2,0 % par année, alors que les quelque 526 000 syndiqués qui ne bénéficiaient pas de ce genre de clause ont obtenu une hausse de 1,7 %.

### **La répartition des salariés par classe d'augmentation de taux de salaire**

Le tableau 4 montre la répartition en pourcentage des salariés selon la tranche d'augmentation des taux de salaire négociés lors des renouvellements effectués en 2016. La très grande majorité (87,2 %) de l'ensemble des salariés a profité d'une hausse annuelle se situant de 0,1 à 1,9 %. La part de ces salariés dans les secteurs privé et public était respectivement de 54,6 % et de 89,6 %. Une proportion bien moindre, soit 12,2 % de l'ensemble des salariés, a obtenu des augmentations annuelles variant de 2,0 à 2,9 % par année. Pour cette tranche d'augmentation annuelle, les parts de salariés observées sont de 36,1 % dans le secteur privé et de 10,4 % dans le secteur public.

**Tableau 4. Distribution en pourcentage (%) des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé en cours de convention collective (renouvellements effectués en 2016)**

Tranche d'augmentation	Ensemble des secteurs	Secteur privé Production de biens	Secteur privé Production de services	Ensemble du secteur privé	Secteur public provincial	Secteur public municipal	Ensemble du secteur public
0,0 % et moins	<b>0,0</b>	0,4	0,0	<b>0,3</b>	--	--	--
0,1 à 1,9 %	<b>87,2</b>	57,8	48,4	<b>54,6</b>	92,3	2,0	<b>89,6</b>
2,0 à 2,9 %	<b>12,2</b>	38,9	30,7	<b>36,1</b>	7,7	98,0	<b>10,4</b>
3,0 à 3,9 %	<b>0,5</b>	1,9	20,1	<b>8,0</b>	--	--	--
4,0 % et plus	<b>0,1</b>	1,1	0,8	<b>1,0</b>	--	--	--

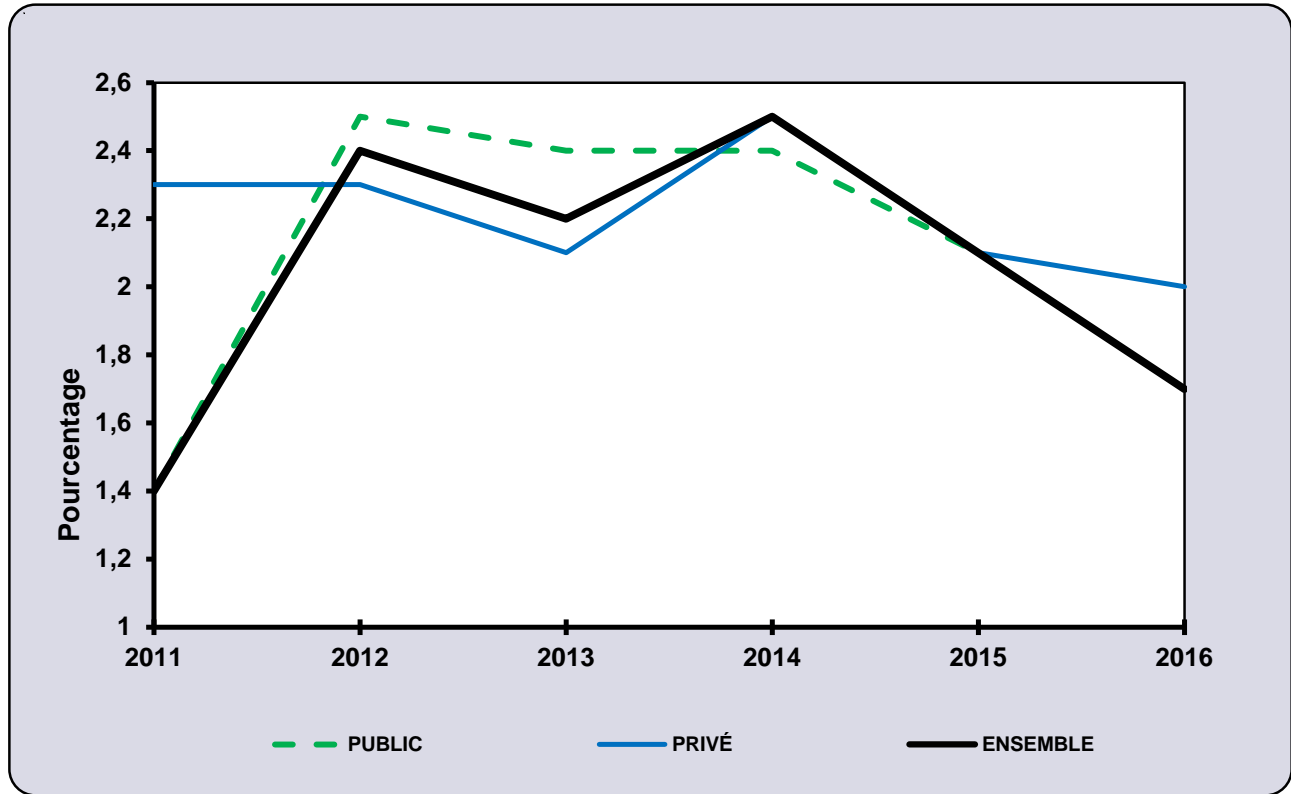
Quant à la part des salariés qui ont bénéficié d'une hausse de 3,0 à 3,9 % en 2016, elle a été observée uniquement dans le secteur privé et, plus particulièrement, dans le secteur de la production de services. En effet, une telle hausse a été accordée à 8,0 % de l'ensemble des salariés du secteur privé et un peu plus du cinquième d'entre eux (20,1 %) appartenaient au secteur de la production de services.

Par ailleurs, seulement 0,1 % de l'ensemble des salariés a profité d'une augmentation de 4,0 % et plus et ces salariés se trouvaient tous dans le secteur privé. Enfin, seulement 0,4 % des salariés ont subi une diminution ou un gel salarial et ils se trouvaient tous dans le sous-secteur de la production de biens du secteur privé.

### 3. L'évolution des taux de salaire négociés

Le graphique 1 illustre l'évolution, depuis 2011, des taux de croissance annuels des salaires selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement. Pour le secteur privé, on remarque peu de variations de 2011 à 2016. Le taux de croissance observé varie de 2,0 à 2,3 %, excepté en 2014 (2,5 %). Pour le secteur public, de plus fortes variations tant à la hausse qu'à la baisse sont constatées, les taux de croissance étant notamment de 1,4 % en 2011, de 2,5 % en 2012, de 2,4 % en 2014 et de 1,7 % en 2016. En outre, on observe des taux de croissance plus faibles pour les années où il y a eu un renouvellement massif des conventions collectives du secteur public, soit les années 2011 et 2016.

**Graphique 1. Croissance annuelle du taux de salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2011-2016**



Ainsi, les plus faibles taux de croissance du salaire sont associés aux années 2011 et 2016 et surtout au secteur public. L'année 2011 présente effectivement le taux le moins élevé (1,4 % pour l'ensemble des salariés) des six dernières années, alors que le taux le plus faible correspond à l'année 2014 (2,5 %).

On note aussi que les augmentations annuelles moyennes prévues pour le secteur privé diffèrent souvent de celles prévues pour le secteur public. De fait, elles étaient supérieures pour le secteur privé en 2011, en 2014 et en 2016, inférieures pour le secteur privé en 2012 et 2013 et égales pour les deux secteurs en 2015.

### **Le taux de croissance des salaires négociés selon le secteur d'activité économique**

Le tableau 5 présente les taux de croissance annuels moyens du salaire versé prévus dans les conventions collectives renouvelées en 2016 selon les grands secteurs d'activité économique. Les données détaillées pour les années 2011 à 2016, en ce qui concerne chacun des secteurs et des sous-secteurs d'activité, sont présentées au tableau 12 de l'annexe.

**Tableau 5. Taux de croissance annuel moyen du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2016**

Groupe visé	Croissance annuelle (%)	Nombre de conventions	Nombre de salariés
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>1,7</b>	<b>224</b>	<b>541 300</b>
Salariés du secteur primaire	2,1	1	175
Salariés du secteur manufacturier	1,8	101	24 524
Salariés du secteur de la construction	–	–	–
Salariés du secteur des services	1,7	122	516 601
Salariés du secteur privé	2,0	172	37 748
Salariés du secteur public	1,7	52	503 552

En 2016, c'est dans le secteur des services qu'a été observé le plus grand nombre de renouvellements de conventions collectives, soit 122. Les 516 601 salariés de ce secteur, qui représentent près de la totalité (95,4 %) de l'effectif visé par un renouvellement en 2016, ont obtenu une augmentation moyenne de 1,7 % par année, ce qui représente une baisse de quatre dixièmes de point de pourcentage par rapport à l'année 2015 (2,1 %).

Pour ce qui est des industries manufacturières, 101 conventions collectives touchant quelque 24 500 salariés ont été renouvelées en 2016. Les salariés visés ont obtenu une augmentation annuelle de 1,8 % pour la durée de leur convention, soit un dixième de point de pourcentage de plus que l'ensemble des salariés.

## 4. La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur en 2016 et au-delà<sup>5</sup>

### La ventilation de la croissance annuelle de la rémunération

La présente section fait état de la croissance salariale observée dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile 2016 et au-delà, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale en vigueur en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 6 présente cet indicateur pour les années 2011 à 2018 en fonction de diverses variables. Il importe de noter que les taux indiqués en 2017 et en 2018 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les salariés du Québec, mais bien des taux d'augmentation compris dans des clauses salariales pour ces deux années. Ont également été prises en compte les conventions collectives qui ont été renouvelées en 2017 et au cours des trois premiers trimestres de 2018.

En 2016, les conventions collectives comportant une clause salariale en vigueur en décembre, présente dans la base de données du Ministère, étaient au nombre de 1 144 et touchaient quelque 1 062 100 salariés. En décembre 2016, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur représentaient une augmentation de 1,4 % par rapport à décembre 2015. Ces augmentations nominales se sont traduites pour l'ensemble des salariés, si l'on tient compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels de 0,6 % en 2016.

Le tableau 6 fait également état des augmentations salariales selon la taille des unités de négociation. Dans le secteur public, en 2016, les salariés des unités de grande taille (qui comptent 500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 0,8 %, alors que ceux des unités de taille moyenne (qui comptent de 200 à 499 salariés) et ceux des unités de petite taille (qui comptent moins de 200 salariés) ont bénéficié d'augmentations salariales de 1,9 %. Toujours dans le secteur public, de plus fortes hausses ont été observées dans les petites et moyennes unités que dans les grandes, sauf pour l'année 2015. Les petites et moyennes unités se trouvent davantage dans le secteur public municipal, où des taux de croissance plus élevés que dans le secteur public provincial ont été observés, excepté pour l'année 2018.

Pour l'ensemble du secteur privé, on constate qu'en 2016 les augmentations salariales se chiffraient à 2,2 %, alors qu'elles étaient de 2,0 % en 2015. Les hausses salariales dont ont profité les salariés de ce secteur ont été plus précisément en 2016 de 2,0 % pour ceux appartenant aux unités de petite taille, de 2,1 % pour ceux appartenant aux unités de taille moyenne et de 2,3 % pour ceux appartenant aux unités de grande taille.

---

<sup>5</sup> Il s'agit des conventions collectives en vigueur dans la base de données de l'indice de croissance des taux de salaire négociés du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale qui ont des clauses salariales pour l'année 2016 et au-delà.

**Tableau 6. Variation annuelle (%) du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec  
(ensemble des conventions collectives en vigueur) selon le type de salariés, 2011-2018**

Groupe visé	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>
Salariés cols bleus	2,4	2,3	2,1	2,2	2,1	2,2	2,0	2,3
Salariés cols blancs	1,1	1,6	1,8	1,7	2,3	0,7	1,8	2,0
<b>Salariés de l'ensemble du secteur privé</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>
Salariés du secteur de la production de biens	2,0	2,1	2,1	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2
Salariés du secteur de la construction	2,5	2,5	2,0	2,2	2,0	2,3	1,8	2,4
Salariés du secteur de la production de services	2,5	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,3
Salariés d'une petite unité de négociation (moins de 200 salariés)	2,0	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,1	2,3
Salariés d'une moyenne unité de négociation (de 200 à 499 salariés)	2,0	2,2	2,1	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2
Salariés d'une grande unité de négociation (500 salariés et plus)	2,6	2,4	2,0	2,2	2,0	2,3	1,9	2,3
<b>Salariés de l'ensemble du secteur public</b>	<b>1,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>
Salariés du secteur public municipal	2,7	2,1	2,4	2,3	2,2	2,3	2,2	2,0
Salariés du secteur public provincial	1,0	1,6	1,8	1,7	2,5	0,6	1,8	2,0
Salariés du secteur public fédéral	1,7	1,8	2,3	1,5	1,4	2,2	1,3	1,5
Salariés d'une petite unité de négociation (moins de 200 salariés)	2,1	2,1	2,0	2,3	2,2	1,9	2,2	2,2
Salariés d'une moyenne unité de négociation (de 200 à 499 salariés)	2,3	1,7	2,1	2,2	2,0	1,9	2,2	2,2
Salariés d'une grande unité de négociation (500 salariés et plus)	1,1	1,6	1,9	1,7	2,3	0,8	1,8	2,0
<b>Nombre de conventions collectives en vigueur en fin d'année, tous secteurs confondus</b>	<b>1 163</b>	<b>1 159</b>	<b>1 163</b>	<b>1 204</b>	<b>1 133</b>	<b>1 144</b>	<b>1 100</b>	<b>963</b>
<b>Nombre de salariés (en milliers) visés par les conventions collectives en vigueur en fin d'année, tous secteurs confondus</b>	<b>1 051,5</b>	<b>1 061,9</b>	<b>1 029,6</b>	<b>1 083,5</b>	<b>781,1</b>	<b>1 062,1</b>	<b>1 022,2</b>	<b>939,9</b>

## La croissance annuelle de la rémunération selon le secteur d'activité économique

Les données du tableau 7 correspondent aux augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les secteurs d'activité économique de 2011 à 2018.

**Tableau 7. Taux d'augmentation annuelle (%) du salaire horaire selon le secteur d'activité économique (ensemble des conventions collectives en vigueur en décembre de chaque année), 2011-2018**

Secteur d'activité économique	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Ensemble des salariés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>1,4</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>
Industries primaires	2,0	3,8	2,7	3,4	3,3	3,3	2,3	2,2
Industries manufacturières	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1	2,2
Construction	2,5	2,5	2,0	2,2	2,0	2,3	1,8	2,4
Transport, communications et autres services	2,1	1,9	2,0	1,5	2,8	2,7	2,6	2,5
Commerce de gros et de détail	2,4	2,2	2,3	2,2	2,1	2,2	1,9	2,1
Finances, assurances et affaires immobilières	2,7	2,3	1,9	1,9	1,7	1,8	2,0	1,8
Services socioculturels, commerciaux et personnels	1,1	1,6	1,9	1,8	2,3	0,6	1,8	2,0
Administration publique	1,8	1,7	2,1	1,9	1,9	1,4	1,7	2,0
Secteur privé	2,4	2,3	2,1	2,1	2,0	2,2	2,0	2,3
Secteur public	1,2	1,6	1,9	1,8	2,3	0,8	1,8	2,0

En 2016, les augmentations annuelles ont varié de 0,6 % (services socioculturels, commerciaux et personnels) à 3,3 % (industries primaires). En 2017, le secteur du transport, des communications et des autres services<sup>6</sup> s'est démarqué, les salariés qui en faisaient partie ayant obtenu une hausse de 2,6 %. Les autres secteurs ont connu des taux variant de 1,7 % à 2,3 %.

Par ailleurs, les augmentations prévues en 2016 pour les salariés conventionnés (1,4 %) sont comparables à celles prévues pour l'ensemble des salariés du Québec (qu'ils soient syndiqués ou non), lorsqu'elles sont

6. Le secteur des autres services regroupe notamment les services de divertissement et de loisirs, les services domestiques et personnels ainsi que les associations.

mesurées à l'aide d'autres indicateurs tels que la rémunération hebdomadaire moyenne. En effet, selon l'Enquête sur la population active réalisée par Statistique Canada en 2016, la rémunération hebdomadaire moyenne, y compris les heures supplémentaires, a augmenté de 1,3 % au Québec en 2016<sup>7</sup>. Néanmoins, selon les données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les salariés de certains secteurs ont bénéficié de taux de croissance qui se démarquaient de la moyenne. C'est notamment le cas dans le secteur manufacturier, où les travailleurs syndiqués ont obtenu une hausse de 2,0 % (tableau 7), tandis que l'ensemble des travailleurs de ce secteur, syndiqués ou non, a obtenu une hausse de 1,5 %. L'ensemble des travailleurs des secteurs du commerce de gros et de détail au Québec a par ailleurs connu une hausse de sa rémunération hebdomadaire moyenne de 1,0 %, alors que les travailleurs syndiqués appartenant à ces mêmes secteurs ont obtenu une augmentation de 2,2 % en 2016, toujours selon les données du Ministère.

Enfin, les hausses de salaire prévues pour les années 2017 et 2018 dans les conventions collectives en vigueur recensées dans la base de données du Ministère s'élevaient à 1,8 % en 2017 et à 2,1 % en 2018, et ce, pour l'ensemble des salariés.

### **La croissance annuelle de la rémunération selon les secteurs privé et public**

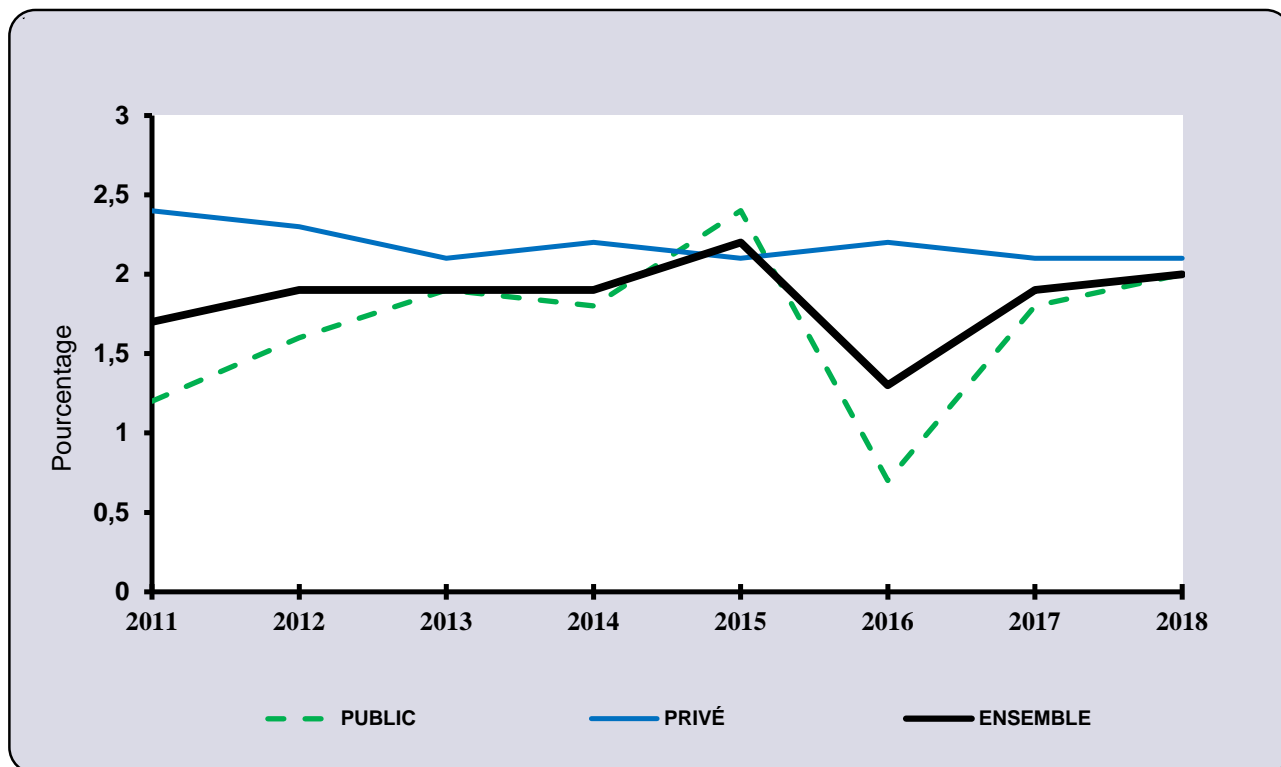
Le graphique 2 présente l'évolution des taux de salaire en fin d'année prévue dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 2011 à 2018 pour les secteurs public et privé ainsi que pour l'ensemble des salariés. De 2011 à 2018, les augmentations de salaire ont été plus élevées dans le secteur privé que dans le secteur public, sauf en 2015. Néanmoins, la moyenne des taux de croissance pondérés par le nombre de salariés, de 2011 à 2018, est estimée à environ 1,6 % pour le secteur public et à 2,2 % pour le secteur privé, tandis que la moyenne en ce qui concerne l'ensemble des salariés se chiffre à 1,9 %. Les données plus faibles observées pour 2016 s'expliquent par les augmentations salariales de 0,8 % consenties dans les conventions du secteur public au cours de cette année, alors qu'elles étaient de l'ordre de 2,2 % dans celles du secteur privé.

---

7. Statistique Canada, Enquête sur la population active, tableau 14-10-0204-01 (anciennement CANSIM 281-0027).



**Graphique 2. Évolution annuelle (%) du taux de salaire versé aux syndiqués du Québec selon le secteur d'origine, 2011-2018**



Six autres tableaux figurent en annexe de ce document. Le tableau 8 présente les principales conventions collectives ajoutées au fichier utilisé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2016. Le tableau 9 montre la croissance annuelle moyenne du taux de salaire versé en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement de 2011 à 2016. Les tableaux 10 et 11 présentent, pour la même période, le nombre de conventions collectives visées et le nombre de salariés concernés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement. Le tableau 12 montre la croissance annuelle moyenne du taux de salaire versé en cours de convention de 2011 à 2016 selon le secteur d'activité économique et l'année de renouvellement. Enfin, le tableau 13 permet d'observer l'évolution annuelle du taux de salaire versé aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur de 2011 à 2018.

## Conclusion

Les renouvellements de conventions collectives effectués en 2016 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 1,7 %, alors que la croissance avait été de 2,1 % en 2015. Des taux de croissance respectifs de 1,7 % et de 2,0 % ont été observés dans le secteur public et le secteur privé. Il importe de souligner que la moyenne de l'ensemble des taux observés est fortement influencée par les données liées au secteur public, la presque totalité des salariés visés par un renouvellement se trouvant dans ce secteur.

Par ailleurs, un peu moins de 13 % des salariés dont la convention collective a été renouvelée en 2016 ont obtenu des hausses salariales moyennes de plus de 2,0 %. Les plus fortes hausses ont été observées dans le secteur privé, particulièrement dans les unités de négociation de taille moyenne (comptant de 200 à 400 salariés). Il est à noter que la très grande majorité (175 sur 224, 78,1 %) des conventions collectives renouvelées en 2016 couvrait une durée de plus de 36 mois.

Pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de 2016, le taux d'augmentation de salaire négocié s'élevait à 1,4 %, alors qu'il atteignait 2,2 % au même moment l'année précédente. Encore une fois, ce sont les augmentations obtenues en 2016 dans les administrations publiques et les secteurs parapublics de la santé et de l'éducation<sup>8</sup> qui expliquent l'augmentation plus faible constatée pour 2016. Les augmentations obtenues en 2016 dans les autres secteurs d'activité varient en moyenne de 1,8 % dans les secteurs des finances, des assurances et des affaires immobilières à 3,3 % dans les industries primaires.

Enfin, les taux d'augmentation de salaire négociés étaient plus élevés pour l'ensemble des conventions collectives en vigueur en 2017 et en 2018 recensées dans la base de données du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ces taux étant respectivement de 1,8 % et de 2,1 %.

---

8. Ces secteurs d'activité sont comptabilisés dans la catégorie « Services socioculturels, commerciaux et personnels » figurant au tableau 7.

## ANNEXE

**Tableau 8. Principales conventions collectives ajoutées au fichier utilisé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2016**

Nom de l'employeur ou de la partie patronale	Nombre de salariés
Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) : 8 unités de négociation	251 983
Comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones, anglophones et des collèges (CPNCF, CPNCA, CPNC) : 15 unités de négociation	195 311
Gouvernement du Québec : 3 unités de négociation	33 080
Ville de Montréal	10 504
Agence du revenu du Québec	6 414
Bombardier inc.	4 456
Station Mont-Tremblant S.E.C.	827
Waterville T.G. inc.	775
Olymel S.E.C.	740
Tembec inc.	610
Desjardins, Gestion des opérations de produits de placement inc.	590
Arcelormittal Montréal inc.	569
SSQ Société d'assurance vie inc.	551
Ville de Sherbrooke	506

**Tableau 9. Taux de croissance annuel moyen (%) du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2011-2016**

Secteur d'origine	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Tous les secteurs</b>	<b>1,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>
<b>Ensemble du secteur privé</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>
Secteur privé de la production de biens	2,4	2,1	2,2	2,2	2,1	1,8
Secteur privé de la construction	– <sup>9</sup>	2,5	2,2	2,7	–	–
Secteur privé de la production de services	2,0	2,4	1,9	1,9	2,2	2,3
<b>Ensemble du secteur public</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>1,7</b>
Secteur public municipal	2,4	2,7	2,5	2,7	2,3	2,1
Secteur public provincial	1,3	1,8	2,4	2,2	2,0	1,7
Secteur public fédéral	1,7	2,5	1,8	2,8	–	–

**Tableau 10. Nombre de conventions collectives selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2011-2016**

Secteur d'origine	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Tous les secteurs</b>	<b>282</b>	<b>250</b>	<b>288</b>	<b>266</b>	<b>203</b>	<b>224</b>
<b>Ensemble du secteur privé</b>	<b>193</b>	<b>202</b>	<b>227</b>	<b>208</b>	<b>168</b>	<b>172</b>
Secteur privé de la production de biens	106	96	115	114	99	102
Secteur privé de la construction	–	1	2	3	–	–
Secteur privé de la production de services	87	105	110	91	69	70
<b>Ensemble du secteur public</b>	<b>89</b>	<b>48</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>35</b>	<b>52</b>
Secteur public municipal	24	14	20	26	16	21
Secteur public provincial	60	22	33	30	19	31
Secteur public fédéral	5	12	8	2	–	–

9. L'absence de données signifie qu'aucune convention collective n'a été échantillonnée dans la base de données au cours des années concernées.

**Tableau 11. Nombre de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 2011-2016**

<b>Secteur d'origine</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Tous les secteurs</b>	<b>578 933</b>	<b>84 914</b>	<b>188 901</b>	<b>176 819</b>	<b>42 585</b>	<b>541 300</b>
<b>Ensemble du secteur privé</b>	<b>45 178</b>	<b>41 775</b>	<b>152 130</b>	<b>157 660</b>	<b>28 123</b>	<b>37 748</b>
Secteur privé de la production de biens	28 245	19 676	24 614	20 202	17 466	24 699
Secteur privé de la construction	–	119	85 328	121 963	–	–
Secteur privé de la production de services	16 933	21 980	42 188	15 495	10 657	13 049
<b>Ensemble du secteur public</b>	<b>533 755</b>	<b>43 139</b>	<b>36 771</b>	<b>19 159</b>	<b>14 462</b>	<b>503 552</b>
Secteur public municipal	11 141	19 578	3 548	7 423	3 793	15 247
Secteur public provincial	500 690	7 685	25 405	11 265	10 669	488 305
Secteur public fédéral	21 924	15 876	7 818	471	–	–

**Tableau 12. Taux de croissance annuel moyen (%) du salaire versé en cours de convention collective au Québec selon le secteur d'activité économique et l'année de renouvellement, 2011-2016**

Secteur d'activité économique	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Secteur primaire</b>	<b>3,4</b>	<b>2,5</b>	–	<b>3,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>
Agriculture	2,8	–	–	–	–	–
Mines et carrières	3,4	2,6	–	4,3	2,4	2,1
Sylviculture	–	1,5	–	3,0	–	–
<b>Secteur manufacturier</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>	<b>1,8</b>
Première transformation des métaux	3,2	2,5	3,0	2,1	2,3	1,6
Aliments	2,1	2,2	2,6	2,2	2,3	2,2
Autres industries manufacturières	4,2	2,5	1,1	2,4	–	–
Bois	1,5	1,3	1,7	2,8	1,9	1,9
Boissons	0,7	–	1,4	1,6	2,0	2,1
Caoutchouc et matières plastiques	1,4	2,2	2,0	1,8	2,4	2,0
Cuir	–	1,4	2,7	–	2,4	1,5
Habillement	–	–	2,1	1,6	–	–
Imprimerie	1,1	1,9	2,6	2,4	0,5	1,8
Industrie chimique	2,4	1,9	2,5	1,9	2,5	2,0
Machinerie	1,8	2,5	2,6	2,0	2,4	1,9
Matériel de transport	3,0	2,5	2,4	2,4	2,4	1,3
Meuble	1,6	2,8	1,4	2,1	2,5	2,3
Minéraux non métalliques	–	2,5	2,6	–	2,5	2,2
Papier	2,4	0,9	1,1	1,9	1,9	1,9
Produits du pétrole et charbon	2,8	–	–	–	–	1,9
Produits électriques	3,0	2,6	0,9	1,9	2,6	2,3
Produits en métal	2,5	2,4	1,9	1,9	1,8	2,4
Tabac	–	2,4	–	–	–	2,0
Textile	2,2	1,3	2,2	2,1	–	2,6
<b>Secteur de la construction</b>	–	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,7</b>	–	–
<b>Secteur des services</b>	<b>1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>
Administration publique fédérale	1,7	2,4	1,7	–	–	–
Administration publique municipale	2,4	2,6	2,5	2,8	2,3	2,1
Administration publique provinciale	1,1	2,8	1,0	1,3	1,6	1,6
Assurances	1,9	2,0	2,5	1,8	1,9	1,8
Autres services	2,1	2,5	1,9	1,8	2,4	2,3
Commerce de détail	2,3	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0
Commerce de gros	3,1	2,9	2,6	2,1	2,9	3,2
Communications	1,9	2,8	0,7	1,8	–	–
Électricité, gaz et eau	2,2	2,7	2,7	–	2,2	2,3
Enseignement	1,6	1,7	2,4	2,6	1,8	1,8
Finances	3,7	1,7	2,1	2,0	2,4	1,7
Hébergement	2,3	3,1	3,1	1,6	2,6	2,8
Immobilier	0,9	5,5	–	1,7	–	–
Restauration	1,8	0,2	2,8	0,3	1,8	2,1
Services aux entreprises	-2,6	0,9	2,8	1,8	1,2	1,5
Services médicaux et sociaux	1,0	2,1	1,5	1,1	1,1	1,7
Transports et entreposage	2,0	2,6	2,2	2,1	2,6	1,5

**Tableau 13. Taux de croissance annuel moyen (%) du salaire versé en cours de convention collective selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec), 2011–2018<sup>10</sup>**

Secteur d'activité économique	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Secteur primaire</b>	<b>2,0</b>	<b>3,8</b>	<b>2,7</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>
Agriculture	–	–	–	–	–	2,0	2,0	1,5
Chasse et pêche	–	–	–	–	–	0,4	–	–
Mines et carrières	2,1	3,8	2,7	3,5	3,5	3,4	2,3	2,2
Sylviculture	1,8	4,2	2,8	2,0	2,3	2,5	3,0	3,0
<b>Secteur manufacturier</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,2</b>
Première transformation des métaux	2,9	3,1	2,0	3,0	2,2	1,8	2,6	2,8
Aliments	2,2	2,0	2,4	1,9	2,1	2,0	2,2	2,1
Autres industries manufacturières	1,5	2,3	2,7	1,9	1,3	1,8	2,7	2,0
Bois	1,0	1,4	1,8	2,2	1,9	2,1	2,1	2,5
Boissons	0,5	1,5	0,8	1,0	1,1	1,1	1,8	1,2
Caoutchouc et matières plastiques	2,1	1,8	1,8	1,8	2,0	1,9	2,1	2,3
Cuir	2,0	0,8	2,4	2,5	2,4	1,9	2,0	1,5
Habillement	1,1	1,7	1,0	1,8	1,7	1,7	1,9	1,9
Imprimerie	1,2	1,9	2,1	2,1	1,5	1,6	1,8	2,3
Industrie chimique	2,2	2,4	2,1	2,4	2,6	2,5	2,4	2,1
Machinerie	2,1	2,6	2,5	2,1	2,2	1,9	2,4	2,2
Matériel de transport	3,1	2,7	2,4	1,7	2,3	2,2	1,9	1,9
Meuble	2,0	2,3	1,1	2,4	2,1	2,5	2,7	2,9
Minéraux non métalliques	2,0	2,2	2,4	2,4	2,5	2,3	2,1	2,4
Papier	1,0	0,9	1,3	1,7	2,0	2,0	2,0	2,3
Produits du pétrole	3,0	3,2	–	–	–	3,0	2,0	2,0
Produits électriques	2,1	2,4	1,4	1,6	1,5	1,8	2,3	2,6
Produits en métal	2,1	1,8	2,4	1,8	1,9	2,1	2,1	2,1
Tabac	1,3	1,0	1,3	1,1	2,1	2,0	2,0	2,0
Textile	1,9	1,6	1,9	1,9	2,1	1,9	2,5	2,3

10. Il importe de souligner que, dans certains secteurs d'activité, très peu de conventions collectives sont en vigueur d'une année à l'autre. En 2016, par exemple, on n'en compte que trois dans le secteur du cuir, deux dans celui de la sylviculture et une seule dans ceux du tabac, de l'immobilier et de l'administration publique fédérale. Par conséquent, les données recueillies peuvent difficilement être représentatives de ces secteurs d'activité.

Tableau 13 (suite)

Secteur d'activité économique	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Secteur de la construction</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,0</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>1,8</b>	<b>2,4</b>
<b>Secteur des services</b>	<b>1,4</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>	<b>2,2</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,0</b>
Administration publique fédérale	1,7	1,7	2,3	1,3	1,2	2,1	1,3	1,2
Administration publique municipale	2,7	1,9	2,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,0
Administration publique provinciale	1,1	1,5	1,7	2,0	2,3	0,4	1,7	2,1
Assurances	3,4	1,8	2,2	2,0	2,0	1,7	1,9	1,9
Autres services	3,1	2,7	2,2	2,4	2,1	2,1	2,2	2,2
Commerce de détail	2,3	2,2	1,9	2,1	2,0	2,0	1,8	2,1
Commerce de gros	2,5	2,2	3,1	2,3	2,4	2,7	2,3	2,0
Communications	2,2	0,9	1,8	2,0	2,1	2,3	2,0	2,1
Électricité, gaz et eau	2,0	2,0	2,0	0,2	4,0	3,2	3,0	2,8
Enseignement	1,1	1,6	1,9	1,4	2,4	0,6	1,7	2,0
Finances	2,6	2,4	1,8	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8
Hébergement	2,7	3,2	2,7	2,1	2,4	2,7	2,6	2,7
Immobilier	1,3	3,9	2,2	1,8	1,8	1,6	1,8	2,0
Restauration	1,8	2,1	2,4	1,7	1,9	1,9	2,3	4,5
Services aux entreprises	2,0	1,6	2,2	2,7	2,5	2,4	2,1	1,5
Services médicaux et sociaux	0,8	1,5	1,8	2,0	1,9	0,3	1,8	2,0
Transports et entreposage	2,2	2,9	2,2	2,3	2,4	2,3	2,1	2,0



## NOTES TECHNIQUES

### Types de mesures

Le suivi du contenu salarial des négociations des conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements et mesurer l'évolution annuelle des augmentations des taux de salaire des employées et employés syndiqués. Deux indicateurs ont été créés à ces fins. Le premier, l'indicateur prévisionnel, porte sur la variation du taux de salaire versé pendant la durée d'une convention. Le second, l'indicateur tendancier, mesure la variation des taux de salaire en vigueur à la fin d'une année civile. Les résultats obtenus pour chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de personnes salariées visées afin de produire la statistique d'ensemble.

### Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, suivi depuis 1983, permet de comparer les résultats du renouvellement des conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des employées et employés permanents à temps complet. Il permet également de diffuser, relativement aux dernières négociations, les résultats concernant les prochaines années. Les heures supplémentaires ne sont pas couvertes par l'indicateur, mais la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que les sommes forfaitaires, si leur versement s'applique uniformément à une classe d'emploi, le sont.

Les tableaux 2 à 5 et le graphique 1 présentent les statistiques obtenues au moyen de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des gains, qui s'applique au taux de salaire versé. Lorsqu'une classe salariale présente des taux multiples, le taux maximal est retenu.

### Indicateur tendancier

L'indicateur tendancier permet de présenter des données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle du taux de salaire versé aux employées et employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Pour l'obtenir, il faut calculer le taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre, sans égard à la date d'entrée en vigueur de la convention ou à celle de sa signature. Les heures supplémentaires ne sont pas couvertes par l'indicateur, mais la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que les sommes forfaitaires, si leur versement s'applique uniformément à une classe d'emploi, le sont.

Les tableaux 6 et 7 ainsi que le graphique 2 renvoient aux résultats de l'indicateur tendancier basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Le taux maximal est retenu lorsqu'une classe salariale présente des taux multiples. Les données présentées grâce à l'indicateur tendancier ont commencé à être calculées en 1986.

### Unités de négociation

Initialement, l'ensemble de référence était constitué d'unités de négociation dont la convention collective s'appliquait à 100 cols bleus ou plus ou à 50 cols blancs ou plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs. Depuis 2013, le nombre de cols bleus échantillonnés dans le secteur manufacturier a été réduit à 75 ou plus afin que l'échantillon soit plus représentatif de ce secteur, la part de l'emploi dans celui-ci ayant constamment diminué au cours des dernières années.

Les négociations représentées dans l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois ou l'un des codes suivants : le Code du travail, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, la Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

## Secteurs d'origine

Il existe deux secteurs d'origine : le secteur public et le secteur privé. Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral. Le secteur privé comprend les autres unités de l'ensemble de référence.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial de même que celle des unités du sous-secteur public fédéral sont basées sur la définition de l'univers du secteur public québécois retenue par l'Institut de la statistique du Québec.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés métropolitaines et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale regroupe le gouvernement du Québec (ministères et organismes gouvernementaux), les établissements d'enseignement du secteur public ainsi que les établissements publics de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les organismes du gouvernement du Canada.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier utilisé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

## Secteurs d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec*, réalisée en 1984 par le Bureau de la statistique du Québec. Elle s'inspire largement de la *Classification type des industries*, produite en 1980 par Statistique Canada.

## Types de production

Les personnes salariées, au sein d'une unité de négociation, qui travaillent dans les secteurs primaire, manufacturier ou de la construction produisent des biens et les autres, des services.

## Taille des unités de négociation

Une grande unité regroupe 500 personnes salariées ou plus, une unité moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite en regroupe moins de 200.

## Classes salariales

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit la classe inférieure et la classe modale. La première est la plus faiblement rémunérée et la seconde regroupe le plus grand nombre de personnes salariées. La classe inférieure est déterminée à partir de la classe salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Lorsque l'unité de négociation est composée de cols bleus et de cols blancs, quatre classes salariales sont échantillonnées : deux pour les cols bleus (classe inférieure et classe modale) et deux pour les cols blancs (classe inférieure et classe modale). Cependant, seules les classes modales sont utilisées pour le calcul des indicateurs prévisionnels et tendanciels.

## Taux de salaire

Il importe de noter que sont exclus de chaque classe salariale le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés et employées qualifiés. Lorsqu'une classe ne présente qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples. Dans ce cas, le taux minimal et le taux maximal sont retenus : le premier correspond au taux d'entrée pour la personne répondant aux exigences minimales de qualification et le second correspond au taux de salaire de la personne pleinement qualifiée. Cependant, dans le cas des classes salariales à taux multiples, seul le taux de salaire maximal est utilisé pour le calcul de l'indicateur prévisionnel et de l'indicateur tendanciel.

## Taux de salaire versé

Sont pris en compte dans le taux de salaire versé l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme une somme forfaitaire, pourvu que cette dernière puisse être convertie selon le taux horaire. L'inclusion d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants; il s'agit du taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC).

## Clause d'indexation selon l'indice des prix à la consommation

Tant que les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas publiées pour une année donnée, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent document, les taux d'inflation prévus pour le Canada s'établissent ainsi : 2,0 % en 2017, 1,8 % en 2018, 1,6 % en 2019, 1,1 % en 2020 et 1,5 % en 2021.

En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à mettre à jour des prévisions concernant les IPC pour le Québec, pour la Ville de Montréal et pour la Ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont les suivants : 1,6 % en 2017, 1,8 % en 2018, 1,5 % en 2019, 1,0 % en 2020 et 1,5 % en 2021.

Pour chacun des mois de la première année faisant l'objet de prévisions, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC pour la première année correspond à une moyenne des données mensuelles prévues et des données observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins<sup>11</sup>; elles sont révisées au moins deux fois par année.

---

11. Desjardins, Études économiques, *Prévisions économiques et financières*, 20 avril 2017, [En ligne].

## Méthodes de calcul

Les calculs liés à l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux, tandis que ceux liés à l'indicateur prévisionnel se font selon la méthode des gains.

### Méthode des taux

Selon la méthode des taux, le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Il faut comparer, pour chaque unité de négociation, le taux pour le mois de décembre de l'année visée (S12) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure (S0); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel (t) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\underline{S12} = 1 + t$$

S0

### Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés à l'aide de la méthode des gains est fait en tenant compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations accordées à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

À titre d'exemple, si la période a une durée de trois ans et que le taux de salaire horaire en vigueur chaque mois est connu (S<sub>j</sub>; j = 1, ..., 36), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen pour chacune des années (W<sub>i</sub>; i = 1, 2, 3) par rapport à celui pour l'année qui précède la période (W<sub>0</sub>) fournira le taux de croissance recherché :

$$N = 36$$

$$\Sigma S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

Le calcul de la croissance salariale peut en effet être effectué pendant qu'une convention est en vigueur à l'aide de l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\underline{\Sigma S_j} = \underline{W_1} + \underline{W_2} + \underline{W_3}$$

$$12W_0 \quad W_0 \quad W_0 \quad W_0$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à  $(1 + g_1)$  et  $g_1$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen pour la première année. Le deuxième terme correspond à  $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$  et  $g_2$  correspond au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen pour la deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant  $g_3$ , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen pour la troisième année.

Il est possible de trouver le taux de croissance annuel moyen ( $g$ ) pour la période en résolvant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\sum S_j = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

$$12 W_0$$

Le tableau qui suit permet d'illustrer les deux méthodes. Si l'on prend en considération une clause salariale d'une durée de trois ans qui présente des taux de salaire ayant augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les 12 mois, on peut examiner trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première façon (A) correspond à un étalement uniforme, la deuxième (B) à une accélération de la croissance pendant la durée de la convention et la troisième (C) à une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux, donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que le calcul effectué à l'aide de la méthode des gains montre que C présente une croissance plus forte des taux de salaire pendant la durée de la convention et B, une croissance moindre.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) $W_0$	Taux de croissance salariale (%) 1 <sup>re</sup> année $g_1$	Taux de croissance salariale (%) 2 <sup>e</sup> année $g_2$	Taux de croissance salariale (%) 3 <sup>e</sup> année $g_3$	Taux de salaire horaire (\$) $W_3$	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) $g$
A	10	5,0	5,0	5,0	11,58	5,0
B	10	2,5	2,5	10,0	11,56	3,8
C	10	10,0	2,5	2,5	11,56	6,1